Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260518-2026_38-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 18/05/2026

Date de la convocation
11/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 22

L'an 2026, le 18 Mai à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : M. LAMBERT Julien à Mme SAVATTE Stéphanie
Absent(s) : M. SCHWAB Gilles

Secrétaire de séance : M. SPETEBROOT Maurice

2026-38	**Conseil Municipal : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants :
- Le maire ou l'adjoint délégué, président,
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les 8 commissaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.
La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux.

La CCID participe aux travaux d'évaluation foncière et à la détermination de la valeur locative des propriétés bâties et non-bâties. La Commune devra proposer des commissaires titulaires et suppléants à l'administration fiscale, dont les membres seront nommés par le Directeur Régional des Finances publiques.

La CCID est composée d'élus et de non-élus. Les commissaires doivent :
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260518-2026_38-DE

- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Pour information, l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le Directeur Régional des Finances Publiques.

Des noms d'élus et/ou de non-élus doivent donc être proposés à la DRFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la liste de noms ci-dessous qui sera transmise à la DRFIP :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. RUBIN Didier (non-élu)	Mme SAVATTE Stéphanie (élue)
M. MESSU Franck (non-élu)	Mme RICOU Élodie (élue)
M. CATHELINE Thierry (non-élu)	M. LAMBERT Julien (élu)
M. RUBIN Hervé (non-élu)	M. GRANGER Dominique (élu)
M. CROUTON Samuel (non-élu)	Mme NIEZ Sophie (élue)
M. PERRIER Michel (non-élu)	M. DAVENEL Stéphane (élu)
M. THEBERT Noël (non-élu)	Mme ROGERG Élise (élue)
M. FESSELIER Laurent (élu)	Mme HASLE Abigail (élue)
Mme BARBOT Aurélie (élue)	
Mme POTIER Béatrice (élue)	
M. ROUSSELET Guy (élu)	
M. BÉTIN Yves (élu)	
Mme BEAUGENDRE Annie (élue)	
M. LALOUÉ Didier (élu)	
M. EVANNO Didier (élu)	
M. GENDRY Aymeric (élu)	

- D'autoriser Madame le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
M. SPETEBROOT Maurice

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
R.F.
35370 (Ille-et-Vilaine)